



Peut on dénoncer publiquement un client qui ne paie pas ?

Par Someone

Bonjour,

Simple question, est ce que je peux dire publiquement qu'un client n'a pas payé ses factures pour avertir ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Non. On ne fait pas justice soi même.

Vous risquez une plainte pour diffamation.

Vous devez régler votre litige avec ce client selon les voies légales.

Par Someone

Si il porte plainte pour diffamation et que je dis la verité, je risque quelque chose ?

Par yapasdequoi

La diffamation publique envers une personne privée ou un groupe de personnes privées est punissable d'une amende de 12 000 ?.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32079
[/url]

Par janus2

Si il porte plainte pour diffamation et que je dis la verité, je risque quelque chose ?

Bonjour,

Effectivement, que le fait dénoncé soit vrai ou faux ne change rien à la diffamation (contrairement à une croyance répandue).

Par Rambotte

Bonjour

Oui, il y a diffamation, mais la preuve de vérité peut permettre d'échapper à la sanction pénale. C'est le juge qui apprécie.